

CGU partenaires

Conditions Générales d'Utilisation, au 1er mai 2024, destinées aux utilisateurs et aux publics des structures ayant signé une convention avec l'ARPEP OPM ou avec un partenaire de l'ARPEP OPM

I - Informations générales

Ce site est la propriété conjointe de l'ARPEP OPM qui en est l'éditeur et de Joël Bodin qui en est le concepteur et l'auteur.

Directeur de publication du site : Michel Leroux

Ce site a été réalisé par : Quetaryl

Crédits Photos/ Illustrations : collections particulières

Copyright : ARPEP OPM – Joël Bodin

Le site Coursus d'Avenir.fr a été optimisé pour une utilisation avec Firefox, Opéra, Edge ainsi que Chrome, avec une résolution de 1 024 x 768 en milliers de couleurs.

II - Le site CURSUS D'AVENIR

CURSUS D'AVENIR est un parcours pédagogique qui a pour objectif d'aider les jeunes, les jeunes adultes, tous les utilisateurs potentiels dans la construction de leur projet professionnel. Le site met à disposition les outils nécessaires pour un enseignant, un parent, un conseiller accompagnant.

CURSUS D'AVENIR propose des contenus dont l'accessibilité varie :

- Des contenus dont l'accès est libre, sans restriction et sans inscription.
- Des contenus, destinés exclusivement aux accompagnants, avec inscription
- Des contenus destinés exclusivement aux utilisateurs, avec inscription
- L'inscription peut être payante ou gratuite.

III - Accès aux contenus destinés exclusivement aux accompagnants

Pour y accéder, l'accompagnant qui appartient à la structure signataire d'une convention avec l'ARPEP OPM, doit remplir un formulaire d'inscription en respectant tous les champs obligatoires, sur le site CURSUS D'AVENIR. Aucune inscription incomplète ne sera validée.

L'accompagnant, qui s'inscrit, garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

L'accompagnant est informé et accepte que les informations saisies à l'inscription vaudront preuve de son identité. Les informations saisies l'engagent dès leur validation. Il ne pourra pas modifier les informations transmises lors de son inscription à l'exception de ses identifiants c'est-à-dire son adresse mail et son mot de passe. Ces changements pourront être effectués, après connexion avec les dits identifiants sur le site CURSUS D'AVENIR depuis son espace personnel.

Après son inscription, l'accompagnant aura accès, depuis son espace personnel, aux contenus du site CURSUS D'AVENIR ou avec l'un des partenaires de CURSUS D'AVENIR, qui lui sont exclusivement destinés, dès le premier jour de validité de la convention de partenariat signée entre l'établissement scolaire ou l'institution dont il fait partie et l'ARPEP OPM et ce jusqu'au dernier jour de validité à 23h59. La durée de validité de la convention de partenariat est d'un an renouvelable deux fois.

L'ARPEP OPM ne pourra être tenue responsable, si un accompagnant, faisant partie d'une structure ayant signé une convention de partenariat avec l'ARPEP OPM ou avec l'un des partenaires de l'ARPEP OPM, s'inscrit sur le site CURSUS D'AVENIR en dehors des dates de validité de ladite convention de partenariat, ou si la date de son inscription est proche de la date de fin de validité de ladite convention de partenariat.

L'accompagnant sera informé par email, un mois avant la fin de la date de validité de la convention de partenariat que son inscription sera désactivée.

Le jour de la fin de validité de la convention de partenariat, l'inscription sur le site sera désactivée à 00h00.

L'ARPEP OPM ne pourra être tenue responsable, si un accompagnant exploite les contenus relatifs à la construction du projet professionnel de ses utilisateurs inscrits sur le site CURSUS D'AVENIR, hors l'exercice de ses fonctions et hors l'usage prévu par les présentes Conditions Générales d'Utilisation Partenaires.

L'utilisateur peut se désinscrire du site, durant la durée de validité de son inscription, en envoyant un email à l'ARPEP OPM depuis le formulaire de contact accessible en page d'accueil du site CURSUS D'AVENIR. Toute demande orale ne pourra être prise en considération.

L'ARPEP OPM se réserve le droit de prévenir le responsable de la structure dont fait ou non partie l'accompagnant, et ayant signé une convention de partenariat avec l'ARPEP OPM ou avec l'un de ses partenaires.

Tout accompagnant, qui quitte la structure ayant signé une convention de partenariat avec l'ARPEP OPM ou avec l'un de ses partenaires et ce durant la période de validité de la convention de partenariat, doit en informer l'ARPEP OPM via le formulaire de contact présent sur la page "contact" du site. Si l'accompagnant n'a pas informé l'ARPEP OPM de ce changement de situation et continue de se connecter aux contenus du site avec ses identifiants, définis lors de son inscription, cet acte sera considéré comme frauduleux et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Certains contenus auxquels l'accompagnant aura accès sur le site peuvent contenir des informations concernant la construction du projet professionnel des utilisateurs inscrits sur même le site, et faisant partie de la même structure ayant signé une convention de partenariat avec l'ARPEP OPM ou avec l'un de ses partenaires. Ces informations doivent être strictement utilisées dans le cadre de la relation professionnelle et exclusivement pour préparer les entretiens d'orientation prévu dans le cadre de l'activité de la structure.

L'accompagnant qui s'inscrit, garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

L'accompagnant est informé et accepte que les informations saisies à l'inscription valent preuve de son identité. Les informations saisies l'engagent dès leur validation. Il ne pourra pas modifier les informations transmises lors de son inscription à l'exception de ses identifiants c'est-à-dire son adresse mail et son mot de passe. Ces changements pourront être effectués, après connexion avec les dits identifiants sur le site CURSUS D'AVENIR, depuis son espace personnel.

Après son inscription, l'accompagnant aura accès, depuis son espace personnel, aux contenus du site CURSUS D'AVENIR qui lui sont exclusivement destinés, dès le premier jour de validité de la convention de partenariat signée par la structure dont il fait partie, et ce jusqu'au dernier jour de validité à 23h59. La durée de validité de la convention de partenariat est d'un an renouvelable deux fois.

L'ARPEP OPM ne pourra être tenue responsable, si un accompagnant, faisant partie d'une structure ayant signé une convention de partenariat avec l'ARPEP OPM ou avec l'un de ses partenaires, s'inscrit sur le site CURSUS D'AVENIR, en dehors des dates de validité de ladite convention de partenariat, ou si la date de son inscription est proche de la date de fin de validité de ladite convention de partenariat.

L'accompagnant sera informé par email, un mois avant la fin de la date de validité de la convention de partenariat que son inscription sera désactivée.

Le jour de la fin de validité de la convention de partenariat, l'inscription sur le site sera désactivée à 00h00.

L'ARPEP OPM ne pourra être tenue responsable si un accompagnant exploite les contenus relatifs à la construction d'un projet professionnel hors l'exercice de ses fonctions et hors l'usage prévu par les présentes Conditions Générales d'Utilisation Partenaires.

Tout accompagnant, qui quitte la structure ayant signé une convention de partenariat avec l'ARPEP OPM ou avec l'un de ses partenaires et ce durant la période de validité de la convention de partenariat, doit en informer l'ARPEP OPM via le formulaire de contact présent sur la page "contact" du site. Si l'accompagnant n'a pas informé l'ARPEP OPM de ce changement de situation et continue de se connecter aux contenus du site avec ses identifiants, définis lors de son inscription, cet acte sera considéré comme frauduleux et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Certains contenus auxquels l'accompagnant aura accès, sur le site, peuvent contenir des informations concernant la construction du projet professionnel des jeunes inscrits sur même le site, et faisant partie du même établissement ayant signé une convention de partenariat avec l'ARPEP OPM ou avec l'un de ses partenaires. Ces informations doivent être strictement utilisées dans le cadre de la relation professionnelle et exclusivement pour préparer les entretiens d'orientation prévu dans le cadre de l'activité de l'établissement.

Selon la loi n° 83-634, « portant droits et obligations des fonctionnaires », dite loi Le Pors, du 13 juillet 1983, article 26, « les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal ». L'alinéa suivant du même article élargit cette obligation au-delà du seul secret professionnel tel qu'il est pénalement défini : « Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ».

En cas d'utilisation par l'accompagnant des contenus relatifs à la construction du projet professionnel des utilisateurs inscrits sur le site CURSUS D'AVENIR hors l'exercice de ses fonctions et hors l'usage prévu par les présentes Conditions Générales d'Utilisation Partenaires, pourra entraîner des poursuites judiciaires par l'utilisateur concerné par cet abus, par ses représentants légaux si ce dernier n'est pas majeur, et par l'ARPEP OPM.

IV - Accès aux contenus destinés exclusivement aux utilisateurs

Les mineurs sont admis à s'inscrire sur le site de l'Association ARPEP OPM, à la condition qu'ils aient préalablement obtenu du titulaire (ou des titulaire(s)) de l'autorité parentale les concernant, l'autorisation de le faire et que le(les) titulaire(s) de l'autorité parentale a(ont) accepté d'être garant(s) du respect par l'utilisateur mineur des Conditions Générales d'Utilisation Partenaires. Toute utilisation du site par un utilisateur mineur est effectuée sous l'entière responsabilité du(des) titulaire(s) de l'autorité parentale sur l'utilisateur mineur concerné.

Pour s'inscrire, l'utilisateur doit remplir sur CURSUS D'AVENIR un formulaire d'inscription en respectant tous les champs obligatoires. Aucune inscription incomplète ne sera validée.

L'utilisateur qui s'inscrit garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Il est informé et accepte que les informations saisies à l'inscription valent preuve de son identité. Les informations saisies par lui l'engagent dès leur validation. Il ne pourra pas modifier les informations transmises lors de son inscription à l'exception de ses identifiants c'est-à-dire son adresse mail et son mot de passe. Ces changements pourront être effectués, après connexion avec lesdits identifiants sur le site CURSUS D'AVENIR, depuis leur espace personnel.

Après son inscription, l'utilisateur aura accès depuis son espace personnel à CURSUS D'AVENIR dès le premier jour de validité de la convention de partenariat signée entre la structure et l'ARPEP OPM ou avec l'un de ses partenaires et ce jusqu'au dernier jour de validité à 23h59. La durée de validité de la convention de partenariat est de 3 ans.

L'ARPEP OPM ne pourra être tenue responsable, si un utilisateur s'inscrit sur le site en dehors des dates de validité de ladite convention de partenariat, ou si la date de son inscription est proche de la date de fin de validité de ladite convention de partenariat.

Le titulaire du compte sera informé, par email, un mois avant la fin de la date de validité de la convention de partenariat que son inscription sera désactivée.

Le jour de la fin de validité de la convention de partenariat, l'inscription sera désactivée à 00h00.

Le titulaire du compte peut se désinscrire du site, durant la durée de validité de la convention de partenariat, en envoyant un email à l'ARPEP OPM depuis le formulaire de contact accessible en page de contact du site CURSUS D'AVENIR. Aucune demande orale ne pourra être prise en considération.

En dehors du cadre de la structure partenaire, l'ARPEP OPM est en droit de résilier automatiquement son accès à CURSUS D'AVENIR. En tout état de cause, l'utilisateur qui n'a plus de relation avec la structure partenaire ne dispose plus du droit de l'utiliser par quelque moyen que ce soit.

CURSUS D'AVENIR est un parcours en deux parties, entièrement interactives. Toutes les réponses sont apportées par l'utilisateur. Les réponses aboutissent à des bilans et des résultats, particulièrement un Autoportrait (fin de première partie) et le Projet final (fin de deuxième partie). Il est recommandé que l'utilisateur soit accompagné par un professeur, par un conseiller accompagnant ou par ses parents pour faire le parcours et particulièrement pour en étudier les résultats.

L'ARPEP OPM n'est pas responsable des suites données par les internautes à la suite de leur parcours CURSUS D'AVENIR auquel ils ont accepté volontairement de participer dans le seul but d'avoir un éclairage sur une possible orientation. La responsabilité de l'ARPEP OPM ne pourra être engagée sur le succès ou l'insuccès du futur dans le parcours étudiant et ou professionnel de l'utilisateur ayant choisi d'éclairer son parcours par les réponses qu'il fournit aux questions qui lui sont posées.

Il est rappelé, que dans ses réponses aux questions posées, l'utilisateur s'interdit tout propos prohibé contenant notamment des injures ou des provocations à caractères raciales, xénophobes, religieuses et ou antisémites.

V - Droits de propriété intellectuelle et/ou Droits d'auteur et/ou Droits sur les Dessins et Modèles

L'ARPEP OPM avise les utilisateurs du site CURSUS D'AVENIR que tous les éléments du dit site :

- Sont protégés par la législation sur le droit d'auteur : ce peut être notamment le cas des photographies, des articles, des dessins, des séquences animées, du nom et du logo CURSUS D'AVENIR qui ont fait l'objet d'un dépôt à l'INPI et à l'APP (Agence pour la Protection des Programmes),
- Et/ou sont protégés par la législation sur les dessins et modèles.

Les éléments ainsi protégés sont la propriété de l'auteur du parcours, de l'ARPEP OPM ou de tiers ayant autorisé l'ARPEP OPM à les exploiter.

A ce titre, toute reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielles ou intégrales par quelque procédé et sur quelque support que ce soit (papier, numérique, ...) sont interdites, sans l'autorisation écrite préalable de l'ARPEP OPM, hormis les exceptions visées à l'article L 122.5 du Code de la Propriété Intellectuelle, sous peine de constituer un délit de contrefaçon de droit d'auteur et/ou de dessins et modèles et/ou de marque, puni de deux ans d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

L'utilisation des fichiers numériques dans l'espace personnel des jeunes qui se sont inscrits sur le site est autorisée pour un usage strictement personnel excluant tout usage à des fins publicitaires et/ou commercial et/ou d'information. Elle doit être conforme aux dispositions de l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle.

L'utilisation des fichiers numériques dans l'espace personnel des accompagnants qui se sont inscrits sur le site, est autorisée dans le cadre de leur accompagnement, excluant tout usage à des fins publicitaires et/ou commercial et/ou d'information. Elle doit être conforme aux dispositions de l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle.

VI - Informations relatives aux produits

Les contenus et illustrations figurant sur les pages de ce site Internet sont basés sur les caractéristiques techniques en cours au moment de la mise en ligne ou de la mise à jour des différentes pages du site. Dans le cadre d'une politique d'amélioration constante de ses services, l'ARPEP OPM peut modifier à tout moment les caractéristiques de ses contenus et de ses illustrations. En tout état de cause, les informations contenues sur ce site sont des informations à caractère général et n'ont pas valeur contractuelle.

VII - Sécurité

L'ARPEP OPM et ses prestataires prennent toutes les précautions utiles afin de préserver l'intégrité des données, leur confidentialité et empêcher toute communication à des tiers non autorisés.

IX - Liens hypertextes

La mise en place d'un lien hypertexte vers le site CURSUS D'AVENIR ne nécessite pas d'autorisation préalable et écrite de l'ARPEP OPM. Néanmoins, l'ARPEP OPM doit en être informée dans un délai maximum de 10 jours après la mise en place du lien.

En tout état de cause, l'ARPEP OPM n'est en aucun cas tenue responsable du contenu ainsi que des produits ou services proposés sur les sites auxquels le site CURSUS D'AVENIR se trouverait lié par des liens hypertextes ou tout autre type de lien.

IX - Droit applicable

Le site Internet CURSUS D'AVENIR et les présentes Conditions Générales sont soumis au droit français et sont rédigés en français. Pour tout litige, il est fait

attribution exclusive de juridiction aux tribunaux compétents du ressort de Toulouse.
L'ARPEP OPM se réserve le droit de modifier les présentes mentions à tout moment.

X - Limitation de responsabilité

L'utilisation du site CURSUS D'AVENIR est sous la seule et entière responsabilité des internautes naviguant ou s'inscrivant sur ledit site.

L'ARPEP OPM ne pourra être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects tels que, notamment, préjudice matériel, pertes de données ou de programme, préjudice financier, résultant de l'utilisation de ce site ou de sites qui lui sont liés.

La responsabilité de l'ARPEP OPM ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

XI - Mise à jour

L'ARPEP OPM se réserve le droit de modifier et de mettre à jour, sans préavis, les présentes Conditions Générales d'Utilisation et tous les éléments présentés sur le site. L'ensemble de ces modifications s'impose aux internautes qui doivent consulter les présentes Conditions Générales d'Utilisation lors de chaque connexion.